

N° 2016.05.26.92

ARRETÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Considérant les travaux de construction d'un ensemble immobilier, réalisés par SARL CLEFER CONSTRUCTION, pour NEXITY ;

Considérant la demande de pose d'une ligne aérienne provisoire électrique pour l'alimentation du chantier ;

Considérant que l'accès et la sortie, par des véhicules PL et engins de chantier, à cette voie de chantier constitue un danger pour les usagers de la rue Victor Hugo ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : Pendant la durée des travaux qui doivent être réalisés dans la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2016 inclus, le stationnement sera interdit devant le chantier, au droit des travaux.

ARTICLE 2 : La vitesse sera limitée à 30 km/h à 150 mètres de part et d'autre du chantier.

ARTICLE 3 : Une ligne aérienne provisoire électrique pour l'alimentation du chantier sera installée sur le trottoir, sur une longueur d'environ 200m.

ARTICLE 4 : La pré-signalisation et la signalisation seront mises en œuvre et conservées par l'entreprise SARL CLEFER CONSTRUCTION conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5:

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- L'entreprise SARL CLEFER CONSTRUCTION

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 26 mai 2016

Alain TURBY,



Maire de Carbon-Blanc,
Conseiller métropolitain
Délégué à la métropole numérique.